



**COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY**  
**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
***Séance lundi 15 janvier 2024 à 19 heures 30***

<b>Séance du 15 janvier 2024</b>		
Nombre de membres		L'an deux mil vingt-quatre, lundi quinze janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire  <b>Présents</b> : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P., LESUEUR T., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., VOGT N., Mmes NUYTENS E., KRAL A., MEYER D., STRAZEL A., WALBRECQ J., <b>Représentés</b> : Mme DELAPORTE L. représentée par Mme WALBRECQ J., M. ARMIEL M. représenté par M. LEFEBVRE P.
<u>En exercice</u>	<u>Présents</u>	
<b>15</b>	<b>12</b>	
<u>Date de la convocation</u> : 9 janvier 2024		<b>Absent non excusé</b> : M. NOÉ B. <b>Absent excusé</b> :
<u>Date d'affichage</u> : 10 janvier 2024		<b>Secrétaire de séance</b> : Mme WALBRECQ J.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes.

**À L'ORDRE DU JOUR**

**Point N°1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme WALBRECQ Janina est désignée comme secrétaire de séance, à l'unanimité.

**Point N°2. Approbation du dernier procès-verbal**

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance (du 11.12.2023) par M. le Maire, celui-ci est adopté à l'unanimité. M. le Maire sollicite Mme KRAL Annyck, secrétaire de séance, à venir le signer conjointement.

**Point N°3. Budget - demande de subvention auprès de la Région dans le cadre d'un fonds d'appui aux projets locaux des communes rurales (ACTes) pour la réhabilitation et performance énergétique des bâtiments publics (immeuble 136 rue Neuve) N° 2024-001**

Dans le cadre d'un fonds d'appui aux projets locaux des communes pour la réhabilitation et performance énergétique des bâtiments publics, M. le Maire propose de solliciter la région HDF pour une subvention concernant l'immeuble sis 136 rue Neuve qui accueillera la mairie et l'agence postale commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite la région HDF pour l'obtention d'une subvention pour la réhabilitation et la performance énergétique des bâtiments publics pour un montant de 15 000 €,
- Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision,

**Point N°4. Budget - demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour l'achat et la réhabilitation de l'immeuble sis 72 rue de Paris N° 2024-002**

Dans le cadre de la DETR et dans le secteur d'invention « développement au maintien du commerce rural : acquisition, réhabilitation ou construction (hors fonds de commerce), M. le Maire propose de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour une subvention concernant l'immeuble sis 72 rue de Paris et suivant le tableau de financement :

Dépenses H. T		Financeurs	Montant	
Achat du bâtiment (frais notaire inclus)	194 200.00 €	DETR	106 571.10 €	35 %
Travaux	110 291.72 €	Conseil Départemental	91 274.00 €	31.90 %
		Commune	91 646.62 €	33.10 %
		La Région	15 000.00 €	
TOTAL	304 491.72 €	TOTAL	304 491.72 €	100 %

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite l'Etat au titre de la DETR pour une subvention concernant l'acquisition et la réhabilitation de l'immeuble sis 72 rue de Paris et pour un montant de 106 571.10 €,
- Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision,

**Point N°5. Budget - demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR concernant l'agrandissement au 136 rue Neuve pour une création de locaux d'archives communales N° 2024-003**

M. le maire présente le devis du maître d'œuvre concernant l'agrandissement du bâtiment principal sis 136 rue Neuve pour la création d'un local d'archive. Il précise que les archives départementales préconisent que celui-ci soit situé et aménagé en rez-de-chaussée pour des questions de résistance du plancher, à proximité des bureaux des agents, si possible sans accès par l'extérieur et par le public.

La seule possibilité qui s'offre à nous, afin de respecter ces quelques règles, est de construire ce local derrière le bâtiment existant et en appui sur le mur. Ces travaux sont dans une démarche de qualité environnementale et d'économie d'énergie.

M. le Maire propose de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour une aide sur ce projet, et présente le plan de financement :

Dépenses H. T		Financeurs	Montant	
Montant des travaux	107 331.00 €	Conseil Départemental	39 712.47 €	37 %
		DETR	42 932.40 €	40 %
		Commune	24 686.13 €	23 %
TOTAL	107 331.00 €		107 331.00 €	100 %

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR pour une aide d'un montant de 42 932.40 € à la construction de locaux d'archives,
- **Donne** pouvoir à M. le Maire de signer tout document se rapportant à cette décision,

**Point N°6. Budget - demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR concernant l'aménagement et la sécurisation de la rue Neuve N°2024-004**

M. Le Maire présente l'étude de la SAO-ADTO réalisée pour l'aménagement et la sécurisation de la rue Neuve. L'ensemble des travaux comprend la création de trottoir maître et sécurisé aux normes PMR, organiser le stationnement et réaxer la Rue Neuve, dans le but de faciliter et de sécuriser l'accès au regroupement scolaire pour les écoliers et au bâtiment communal qui fera l'objet d'un aménagement pour accueillir la mairie et l'agence postale.

Il y a lieu également de prévoir l'enfouissement des réseaux, non inclus dans la présente étude. Le coût de l'opération s'élève à la somme de 194 980.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter auprès de l'Etat au titre de la DETR une subvention, suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant	%
Aménagement et sécurisation de la rue Neuve	194 980.00 €	Etat - DETR	64 000.00 €	32,80
		Conseil Départemental	91 640.60 €	37+10
		Commune	39 339.40 €	20,20 %
<b>TOTAL</b>	<b>194 980.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>194 980.00 €</b>	<b>100 %</b>

- D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Arrivée de Mme MEYER Delphine à 19 heures 54**

**Point N°7. Budget - achat terrain rue Neuve N°2024-005**
















M. Le Maire informe que M. LEFEBVRE Philippe a rencontré les propriétaires du terrain de la rue Neuve, cadastré section H N°67. Ceux-ci nous font une proposition de céder le bout de leur parcelle d'une surface approximative de 294 M2. Cette proposition qu'ils confirment par courrier en date du 6 janvier 2024, avec une offre à 2000 €. Ce terrain nous permettrait de faire des places de parking supplémentaires.

M. Le Roy demande si cet achat et son aménagement pourront être intégrés dans le projet de travaux de l'aménagement de la rue Neuve ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de saisir l'opportunité d'acquérir ce terrain au prix de 2000 € pour les vendeurs pour une surface approximative de 294 M2, cadastré H N°67 avant division,
- Décide de demander et de prendre en charge la division de la parcelle,
- Décide d'effectuer les travaux de clôture en grillage rigide qui séparera la parcelle d'origine entre la parcelle acquise par la commune,
- Décide de recourir à un acte en la forme administrative,
- Autorise M. LEFEBVRE Philippe, adjoint au maire à représenter et à agir au nom de la commune dans la transaction pour acquérir cette parcelle,
- D'autoriser M. le Maire, par son pouvoir, à recevoir l'acte, lui conférer l'authenticité, en assurer la conservation et la publication au bureau des hypothèques.

## Point N°8. Informations et questions diverses

-  Demande de l'AC Margny pour un passage dans la commune le 1er mai, avis favorable,
-  Demande de l'Ufolep « Les routes de l'Oise » pour un passage dans la commune le samedi 18 mai 2024 avec mise en place de barrières et mise à disposition de signaleurs, fermeture de la rue Pennellier et rue de Paris, après débat, les élus constatent qu'il sera difficile de bloquer ces rues un samedi, M. Lefebvre propose de leur demander de modifier leur parcours et ainsi éviter les rues principales. Un mail de réponse va leur être adressé,
-  Informe avoir reçu, comme chaque année, la population légale au 1er janvier 2024 par l'Insee. Elle se décompose comme suit :
-  Population municipale : 910
-  Population comptée à part : 28
-  Population totale : 938
-  Informe que le conseil Départemental a alloué une subvention à Oise Habitat pour la construction de 19 logements,
-  Fait part d'une carte de remerciement concernant le colis des personnes âgées de fin d'année,
-  Informe que les travaux concernant le futur commerce rue de Paris devraient commencer début février,
-  Concernant les travaux de la mairie/apc : la nouvelle construction est hors d'eau, lundi prochain commencement de la pose des placoplâtres, réfection de la toiture en cours après désamiantage,
-  Informe que les rues de la commune ont été salées en prévention du gel et de la neige annoncés,
-  Informe que les travaux de la place des fêtes ont commencé, Mme Walbrecq précise que les camions des entreprises prennent le sens interdit, M. Le Roy dit qu'il faut remettre des arbres.
-  Le démontage des illuminations commencera après la cérémonie des vœux,
-  Il rappelle également que la cérémonie des vœux aura lieu vendredi, à la salle des fêtes à 19 heures,
-  Le prochain conseil aura lieu probablement le 12 février,

N'ayant plus d'informations, M. le Maire donne la parole à l'assemblée :

M. LEFEBVRE : Informe que la Communauté de Communes du Plateau Picard a voté une aide à l'installation pour l'achat d'équipements et loyer, une bourse pour les étudiants en médecine et en chirurgie dentaire, une gratification pour les stagiaires et création guichet unique. Ces informations ont été transmises aux praticiens installés sur notre commune. Informe d'un courrier reçu par le Docteur Lebois concernant la mise à disposition de notre salle d'association pour des cours collectifs de sophrologie,

M. LESUEUR : Informe que le protocole d'accord concernant le sinistre à la mairie en 2021 a été signé par toutes les parties concernées. C'est une grande satisfaction !

M. BONNARD : Informe du déplacement de plusieurs dalles en fonte sur la commune, M. le Maire précise que des câbles ont été volés, un dépôt de plainte a été déposé par Orange. Cela impacte plusieurs communes et il y aurait 30 lignes d'impactées à La Neuville-Roy,

Mme STRAZEL : Demande s'il y aura une brocante cette année ? M. Lefebvre répond qu'il faut en débattre lors de la prochaine réunion de l'association,

M. VAN VOOREN : Demande si on aura une borne de rechargement pour véhicule électrique dans le projet de travaux de la rue Neuve. M. le maire répond que non, une étude menée par la Sezeo démontre que les bornes sont peu utilisées, que les particuliers ont leur borne et à leur domicile.

Mme KRAL : Interpellée par des administrés concernant les pesticides contenus dans l'eau de consommation et malgré cela il est indiqué que l'eau est conforme à la consommation. M. Lefebvre dit que c'est un indicateur de qualité mais ne constitue pas un seuil de risque pour la santé. L'Ars fait régulièrement des analyses de l'eau.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question de l'assemblée

La séance est levée à 21 heures 00

Date	N°	Objet	Décision
15.01.2024	001	Budget - demande de subvention auprès de la Région dans le cadre d'un fonds d'appui aux projets locaux des communes rurales (ACTes) pour la réhabilitation et performance énergétique des bâtiments publics (immeuble 136 rue Neuve-nouvelle demande)	Approuvée
	002	Budget - demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour l'achat et la réhabilitation de l'immeuble sis 72 rue de Paris - reconduction de demande	Approuvée
	003	Budget - demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR concernant l'agrandissement au 136 rue Neuve pour une création de locaux d'archives communales - reconduction de demande	Approuvée
	004	Budget - demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR concernant l'aménagement et la sécurisation de la rue Neuve - reconduction de demande	Approuvée
	005	Budget - achat terrain rue Neuve	Approuvée

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la présente séance de conseil municipal a comporté cinq délibérations.

La secrétaire de séance, Janina WALBRECQ

Le Maire, Thierry MICHEL